

Convention de l’Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC): Les Experts Gouvernementaux, les Parlementaires et les organisations de la Société Civile sensibilisés

Brazzaville (République du Congo), 14-16 Novembre 2011



Une vue des experts en salle de conférence pendant le séminaire

Du 14 au 16 novembre 2011, une soixantaine d’experts gouvernementaux, de parlementaires et des membres d’organisations de la société civile des onze pays d’Afrique centrale s’est réunie en séminaire sous-régional à Brazzaville, République du Congo.

Le séminaire portait sur la « Convention de l’Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC), de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage » dite « Convention de Kinshasa », adoptée le 30 avril 2010 et signée le 19 novembre 2010 à Brazzaville à l’occasion de la 30ème Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC).

Le séminaire était organisé par le Secrétariat général de la CEEAC en collaboration avec le Gouvernement de la République du Congo, et avec l'appui financier du deuxième Programme d'appui à la paix et à la sécurité de l'Union Européenne (PAPSII) à la CEEAC.

Le séminaire a bénéficié également de l'assistance technique du Centre Régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix (GRIP), de la représentation au Cameroun de la Fondation Friedrich Ebert (FES) et du Réseau International d'Action sur les ALPC (IANSA).

Le séminaire visait non seulement à accroître la sensibilité des participants à l'importance de la Convention de Kinshasa comme outil de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale, mais également à faciliter l'adoption d'une approche commune et concertée entre les différents acteurs nationaux pertinents en vue de la ratification et de l'entrée en vigueur de cet important instrument juridique.

Le séminaire a traité principalement du rôle de l'exécutif, du parlement, des organisations de la société civile et du Secrétariat général de la CEEAC dans la lutte contre la prolifération des ALPC en Afrique centrale.

Les échanges entre les participants étaient animés et facilités d'une part, par les fonctionnaires du Secrétariat général de la CEEAC en charge des ALPC. Et d'autre part, par des personnes ressources invitées en raison de leurs compétences techniques et de leurs expériences professionnelles en matière de lutte contre la prolifération des ALPC.

Au terme des trois jours de travaux, les participants ont fait un certain

nombre de recommandations, notamment :

1. la nécessité pour le Secrétariat général de la CEEAC d'élaborer et de mettre rapidement à la disposition des Etats-Parties à la Convention de Kinshasa, un « Livret de procédures pour l'établissement et l'opérationnalisation des Commissions nationales de lutte contre la prolifération des ALPC » ;
 2. la nécessité pour les Etats-Parties qui n'en disposent pas encore d'établir au plus vite et sur la base des dispositions du « Livret » à publier par le Secrétariat général de la CEEAC, des Commissions nationales de lutte contre les ALPC ;
 3. l'obligation pour les Etats-Parties d'élaborer et d'envoyer au Secrétaire général de la CEEAC, au Président de la Commission de l'Union Africaine et au Secrétaire général de l'ONU, un rapport annuel sur les activités entreprises dans le cadre de la lutte contre la prolifération des ALPC ;
 4. la nécessité pour le Secrétariat général de la CEEAC d'élaborer et de mettre rapidement à la disposition des Etats-Parties à la Convention de Kinshasa, un « Guide sur l'harmonisation des législations nationales relatives aux ALPC » ;
 5. la nécessité pour les Etats-Parties qui ne l'ont pas encore fait, de réviser et d'actualiser au plus vite et sur la base des dispositions du « Guide » à publier par le Secrétariat général de la CEEAC, leurs législations nationales respectives sur les ALPC.
-